

L'UNESCO et la philosophie

Feriel Ait-Ouyahia, chargée de mission au département de philosophie et sciences humaines de l'Unesco

(Intervention au 6e colloque sur les nouvelles pratiques philosophiques en avril 2005 au CRDP de Poitiers)

Bien que l'UNESCO elle-même soit une philosophie, elle ne prétend pas énoncer une quelconque méthode ou orientation philosophique, si ce n'est celle de la culture de la paix, mais entend être un vecteur d'idées. Étant une organisation intergouvernementale, la mission de l'UNESCO est d'être au service de l'humanité, de la communauté intellectuelle mondiale. Pour tous ses programmes et Secteurs d'activités, l'UNESCO tâche de se mettre à la disposition de ses États membres, afin de leur fournir les moyens d'action et les grilles de lectures à même d'appréhender les problématiques contemporaines. L'UNESCO a l'ambition d'être un lien, un catalyseur d'idées, un Forum de débat et d'échanges où les Etats Membres et la communauté intellectuelle mondiale peuvent puiser leurs ressources et résoudre ensuite, par eux-mêmes, les problématiques rencontrées.

Tel est précisément l'objet de mon intervention : dresser une grille de lecture des activités menées par l'Organisation en matière d'enseignement de la philosophie et qui ont été présentées à la communauté intellectuelle, à travers l'ensemble des Etats membres de l'Organisation.

Je souhaiterais dans un premier temps vous présenter un panorama des études que l'UNESCO a initiées en matière d'enseignement de la philosophie dans le monde, puis vous présenter un résumé de deux études effectuées spécifiquement sur l'enseignement de la philosophie en Europe. Enfin, je dresserai un aperçu des activités futures de l'Organisation en la matière.

Panorama des études que l'UNESCO a initiées en matière d'enseignement de la philosophie dans le monde

L'UNESCO a toujours promu la philosophie comme école de la liberté. Elle incite la pensée à s'éveiller toujours. La vocation de l'UNESCO n'est pas de concurrencer les nombreuses institutions de recherche qui accomplissent dans le monde entier les travaux spécialisés tels que l'histoire de la philosophie ou l'analyse savante des doctrines. Une tâche différente lui revient : inciter les philosophes à collaborer activement à la réflexion contemporaine sur les défis mondiaux, aider à la création de réseaux interrégionaux de philosophes, agir comme Forum de débat et d'échanges, ou encore promouvoir la nécessité de l'enseignement de la philosophie. Autant d'actions qui soulignent le rôle initial de l'Organisation, celui de catalyseur et de laboratoire d'idées.

L'éducation étant la clef de voûte des programmes de l'UNESCO, l'enseignement de la philosophie s'est donc naturellement trouvé au centre des préoccupations de l'Organisation, et ce depuis les origines. L'enseignement de la philosophie, dispensé largement, sous une forme accessible et

pertinente, contribue de manière essentielle à la formation de citoyens libres. Cet apprentissage des droits fondamentaux conduit également à une découverte de l'universel, quintessence même d'une Organisation telle que l'UNESCO. Un apprentissage qui permet d'élargir les capacités de réflexion et le champ de la pensée par la compréhension de points de vue inhabituels, qui permet de saisir, par delà les réponses diversifiées, combien les questions fondamentales de la vie rapprochent les êtres humains plus qu'elles ne les séparent. Une telle forme d'initiation à la réflexion philosophique, ouverte et accessible à tous, concrétise cette "société des esprits" que Paul Valéry appelait déjà de ses vœux, dans les années trente, au sein du Bureau de Coopération Intellectuelle Internationale. En d'autres termes, tout ce qui contribue à construire "les défenses de la paix dans l'esprit des hommes", tâche constitutive de l'UNESCO.

L'UNESCO a donc toujours eu pour vocation de promouvoir le développement de l'enseignement philosophique auprès de toutes les générations. Pour que ce soutien soit efficace, pour que les initiatives de l'UNESCO soient pertinentes et pour qu'elles puissent catalyser les énergies, une connaissance précise de l'état des lieux dans le monde en matière d'enseignement de la philosophie était nécessaire, voire incontournable.

Dès 1950, la Conférence générale décidait, à sa cinquième session, de mener "une enquête¹ sur la place que l'enseignement philosophique occupe dans les divers systèmes d'éducation, sur la façon dont il est donné et sur l'influence qu'il exerce sur la formation du citoyen". Effectuée en 1951 et 1952 et demeurée célèbre depuis lors, cette enquête porte sur l'enseignement de la philosophie, et notamment sur la place qu'il occupe dans les systèmes d'enseignement de différents pays, sur son rôle dans la formation du citoyen ainsi que sur l'importance qu'il revêt pour la recherche d'une meilleure compréhension entre les hommes². Le rapport avait été publié avec une analyse générale des problèmes soulevés par l'enseignement de la philosophie, préparée par Georges Canguilhem, alors jeune inspecteur général de philosophie. Il est accompagné d'une déclaration commune des experts, qui énoncent que l'enseignement de la philosophie, là où il existe, traduit l'importance que ces sociétés accordent à la pensée philosophique comme indispensable à la prise de conscience des problèmes fondamentaux de la science et de la culture, et par suite à l'orientation de la conduite en fonction d'une réflexion personnelle et libre sur les valeurs de la condition humaine. Et qu'en conséquence il faut maintenir, préserver et développer cet enseignement là où il existe, et le créer là où il est inexistant dans le monde. Le comité tient pour essentiel :

- "que l'enseignement de la philosophie soit toujours donné dans l'esprit de libre recherche et de libre discussion ;
- que l'autonomie de la pensée et de l'enseignement philosophique ne soit jamais compromise, ni indirectement par la structure des institutions, ni directement par l'intervention des pouvoirs organisés ;
- que cet enseignement s'adressant par définition à tout membre de la communauté sans aucune discrimination, ne soit pas réservé par les institutions à certains élèves ou étudiants à l'exclusion

de certains autres, pour des raisons étrangères aux seules règles de la compétition et de l'orientation scolaires dans le système d'institutions éducatives de la communauté".

Les Etats Membres de l'UNESCO demandent ensuite à l'Organisation d'élaborer des études sur l'enseignement et la recherche philosophiques dans chaque région du monde. Ainsi, en juin 1980, une réunion de philosophes est organisée à Nairobi (Kenya) ; en février 1983, une réunion analogue à Bangkok (Thaïlande) ; en juin 1985, une autre à Lima (Pérou), puis à Beyrouth (Liban). Un ouvrage sur la philosophie en Europe sera aussi publié, avec le concours de l'Institut international de philosophie et du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), en 1993.

Roger-Pol Droit reprend, actualise et amplifie en 1994 l'enquête de 1951, à laquelle répondent des personnalités de soixante-six pays, avec l'idée d'ouvrir un nouveau chantier de réflexions et de débats sur la place de la philosophie dans les cultures d'aujourd'hui, et dans la formation du jugement libre des citoyens³. Il donne l'occasion à plusieurs philosophes de rédiger des rapports sur la philosophie et les processus démocratiques en Afrique, au Chili, en Allemagne après 1990, en Amérique Latine, en Amérique du Nord, sur les rapports de la philosophie avec l'interdépendance économique, les techniques électroniques, l'enseignement scientifique, ou encore la philosophie politique et la place du citoyen. Des matériaux rassemblés (plus de 2000 pages), il tire un livre format poche qui recevra une diffusion considérable, en langues anglaise, française et espagnole, et dont les conclusions seront rapportées dans de nombreuses autres langues.

Des journées internationales d'études sont organisées à Paris, en 1995, et une déclaration des philosophes en est issue. Ces derniers y :

- réaffirment que l'éducation philosophique, en formant des esprits libres et réfléchis, capables de résister aux différentes formes de propagande, de fanatisme, d'exclusion et d'intolérance, contribue à la paix et prépare chacun à prendre ses responsabilités face aux grandes interrogations contemporaines, notamment dans le domaine de l'éthique ;
- déclarent que l'enseignement philosophique doit être préservé ou étendu là où il existe, créé là où il n'existe pas encore, et nommé explicitement philosophie ;
- que l'enseignement philosophique doit être assuré par des professeurs compétents, spécialement formés à cet effet, et ne peut être subordonné à aucun impératif économique, technique, religieux, politique ou idéologique ;
- que, tout en demeurant autonome, l'enseignement philosophique doit être, partout où cela est possible, effectivement associé, et pas seulement juxtaposé, aux formations universitaires ou professionnelles, dans tous les domaines ;
- encouragent une pédagogie de la philosophie en utilisant à la fois le livre, l'enseignement à distance, l'audiovisuel et les moyens informatiques.

Ce programme se développera avec la création de réseaux régionaux, particulièrement actifs en Asie du Sud-Est, en Europe, en Amérique Latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique. Il se complétera par d'autres initiatives, singulièrement sur la **philosophie pour les enfants**, l'encyclopédie

multimédia des sciences philosophiques, la journée mondiale de philosophie, qui toutes visent un même but : la popularisation d'une culture philosophique internationale.

Depuis les années cinquante, l'ampleur des transformations politiques et culturelles a été considérable. La philosophie et son enseignement ont changé, sans doute. Mais surtout les nouvelles formes de vie démocratique sont nées en Afrique et en Asie, dans l'Europe de l'après-communisme, dans l'Amérique Latine, échappant aux dictatures militaires, dans certains pays arabes également. Parallèlement, l'UNESCO s'est aussi transformée. Elle a connu notamment une considérable extension du nombre de ses Etats membres et du champ de ses activités.

Quelques chiffres peuvent permettre de prendre conscience de la différence entre l'enquête menée en 1951, et celle de 1994. La première n'a réellement concerné, en fin de compte, que neuf Etats. Celle de 1994, intitulée "Philosophie et démocratie dans le monde", a réuni des données provenant de 66 Etats. Indépendamment de l'aspect quantitatif, sans précédent en ce domaine, l'étude de 1994 n'a pas été à proprement parler une étude sur l'état des lieux de l'enseignement de la philosophie mais plutôt une analyse des liens entre l'éducation philosophique et les processus démocratiques. Elle a eu néanmoins le mérite de mettre en lumière l'importance de reconnaître une pédagogie multiple associant le livre, l'enseignement à distance, l'audiovisuel et l'informatique. Mais surtout, cette étude a également démontré que l'enseignement de la philosophie s'organise et s'étend en même temps que la démocratie.

Résumé d'une étude effectuée spécifiquement sur l'enseignement de la philosophie en Europe

Les experts qui ont élaboré l'étude de 1953 étaient arrivés à une déclaration commune dont la haute portée était en harmonie avec leur vision du rôle de la philosophie. Ils disaient notamment ? "... Le comité non seulement estime que cet enseignement doit être maintenu et préservé partout où il existe déjà, mais encore souhaite qu'il puisse être créé, compte tenu des traditions pédagogiques et culturelles, dans tous les pays où il n'existe pas encore.

En formulant ce souhait, le comité ne méconnaît pas les risques inhérents à l'exercice de la réflexion libre et autonome, mais il estime être respectueux des principes promulgués par la Déclaration universelle des droits de l'homme en maintenant que tout homme ne peut devenir mûr pour la liberté intellectuelle que dans la liberté intellectuelle même".

Ces experts s'étaient ainsi efforcés de souligner les buts qu'ils assignaient à l'enseignement de la philosophie dans les différents pays qu'ils représentaient.

J. Muglioni, dans son rapport sur " L'Enseignement philosophique et l'avenir de l'Europe", qui traite surtout de l'enseignement pré-universitaire, part du modèle français pour avancer sa thèse que la

laïcité de l'Etat et de l'école, basée sur la tradition républicaine, est une condition indispensable pour assurer un enseignement philosophique digne de ce nom.

Il insiste sur une forme d'enseignement fondamentale de la philosophie qui ne s'encombre pas de l'histoire des idées. Il dénonce l'obsession de la recherche et de la spécialisation, ainsi que les dangers qu'ont fait courir à l'enseignement fondamental de la philosophie les influences étrangères apparues en France pendant les décennies d'après-guerre.

Il affirme que le but de l'enseignement philosophique est le développement d'une culture de la raison et que l'enseignement peut avoir une influence décisive sur la conduite des citoyens dans une République et sur la relation des républiques entre elles. La philosophie devient ainsi, selon l'auteur, "un projet de paix perpétuelle".

De là l'importance capitale attribuée à une idée philosophique de l'école pour laquelle, selon le modèle français, devraient être préparés les maîtres de toutes les disciplines. Cette perspective conduit l'auteur à conclure que le destin de la philosophie et celui de l'Europe sont un seul et même destin.

Tandis que J. Muglioni présente le système français comme modèle, J. Hengelbrock, dans son étude "L'enseignement de la philosophie en Europe : périmé ou indispensable ?", décrit les différents types d'enseignement tels qu'on les trouve dans les principaux pays d'Europe occidentale. Il fait valoir à quel point cet enseignement a été affecté par la crise de la raison qui a mis en cause la nécessité même de cet enseignement.

Il fait valoir que l'enseignement obligatoire en France, et dans d'autres pays, donne une formation qui dote tous ceux qui en ont bénéficié d'un ensemble de notions communes, tandis que l'absence d'un tel "terrain commun d'entente se fait douloureusement sentir en Allemagne où il n'y a pas d'enseignement philosophique obligatoire". Dans une civilisation qu'il qualifie de schizophrénique, il retient que l'enseignement philosophique est plus nécessaire que jamais - un enseignement qui vise à faire l'apprentissage de la liberté dans l'exercice de la réflexion. Il rejoint en cela la réflexion de Gustave Monod, cité par Canguilhem, dans son étude pour l'UNESCO en 1953 : "...le professeur de philosophie en France a beaucoup moins pour tâche d'apporter des solutions aux différents problèmes philosophiques que de révéler ceux-ci aux élèves et de leur en préciser les formules. On cherche à éveiller la curiosité philosophique et - si l'on ose dire - à inquiéter l'esprit plus qu'à le satisfaire. Par-là s'affirme une fois de plus l'importance profonde de l'enseignement secondaire français ; provoquer la réflexion personnelle, amener l'élève à juger par soi-même, éveiller l'autonomie de la conscience".

J. Hengelbrock se fait en particulier l'avocat de l'enseignement moral qui permet aux jeunes de s'orienter eux-mêmes. Il vise la création de l'école européenne dans laquelle la philosophie occupera une place centrale.

Toutes ces discussions sur l'enseignement de la philosophie, issues des études menées par l'UNESCO, ne reviennent-elles pas au fond à démontrer encore la sagesse de Kant⁴, certes fameuse et sans arrêt répétée, mais tellement pertinente, et qui vise à conclure ainsi : "on ne peut jamais apprendre la philosophie, si ce n'est par son histoire ; tout au plus peut-on apprendre à philosopher".

Aperçu des activités futures de l'Organisation en la matière

Aujourd'hui, le programme de philosophie à l'UNESCO s'attelle toujours à cet impératif majeur : la promotion de la philosophie. La Section de la philosophie et des sciences humaines a élaboré, à la demande des Etats Membres, une Stratégie intersectorielle concernant la philosophie. Cette stratégie à long terme pour le programme de philosophie de l'UNESCO, vise à apporter une cohérence aux activités de ce dernier. Elle est le résultat de larges consultations menées auprès des Secteurs de l'UNESCO, des Délégations permanentes, des Commissions nationales, des ONG, des universités, des instituts de recherche et de personnalités éminentes. Ce document se divise en trois parties principales : 1) La philosophie face aux problèmes mondiaux, 2) L'enseignement de la philosophie dans le monde, 3) La promotion de la pensée et de la recherche philosophiques.

Les activités proposées dans le cadre du Pilier II de cette Stratégie, intitulé "L'enseignement de la philosophie dans le monde : encouragement de la réflexion critique et de la pensée indépendante" sont les suivantes : procéder à un état des lieux et à une évaluation de l'enseignement de la philosophie dans le monde aujourd'hui ; développer des recommandations pour les politiques d'enseignement de la philosophie à l'échelle du secondaire et des universités, à travers les Commissions nationales pour l'UNESCO. La somme des recommandations inclura également la formation et les mécanismes d'évaluation, afin d'informer les États membres de l'état actuel de l'enseignement de la philosophie dans le monde (en partenariat avec les Secteurs de l'Éducation et de la Culture de l'UNESCO), et de développer des recommandations pour les États membres sur le développement de cursus complets. Ces recommandations incluront :

- l'enseignement des différentes traditions philosophiques ainsi que la philosophie comparative ;
- le développement des manuels, des programmes d'échange, des séminaires etc., afin d'encourager l'enseignement de la philosophie dans le monde (en partenariat avec le Secteur de l'Éducation de l'UNESCO) ;
- la promotion des Olympiades internationales de philosophie : ces dernières, créées par la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP), rassemblent des lycéens originaires de plus de vingt pays appelés à concourir en rédigeant une dissertation de philosophie. Des efforts seront faits afin de soutenir cette initiative dans d'autres pays (en partenariat avec les ONG concernées) ;
- le renforcement du réseau des Chaires UNESCO de philosophie : l'action consistera d'une part à donner plus de cohérence aux Chaires existantes et d'autre part à s'efforcer d'en créer de

nouvelles en Afrique et en Asie du Sud-Est, ainsi que dans d'autres régions du monde (en partenariat avec les Chaires existantes et le Secteur de l'Éducation de l'UNESCO) ;

- la dissémination des matériaux produits par les activités de recherche du Pilier I, au moyen de CD-Roms et du site web de l'UNESCO.

Ces outils serviront de textes de référence afin d'encourager une approche globale de l'enseignement de la philosophie qui puisse tenir compte des différentes tendances philosophiques dans toutes les régions du monde (en partenariat avec les ONG, les universités et les institutions).

Par ailleurs, durant le processus de consultation de cette Stratégie, les Etats Membres ont demandé à l'UNESCO d'élaborer une étude sur l'état des lieux de l'enseignement de la philosophie dans le monde. Une telle étude aura pour vocation de mettre à la disposition des Etats Membres une grille de lecture fidèle de l'état de cet enseignement au jour d'aujourd'hui et de permettre ainsi une reformulation ou une amélioration des programmes tels qu'ils existent. Le but de cette étude serait également de mettre en lumière les carences existantes en la matière, telle que l'absence d'enseignement philosophique, ou son détournement éventuel.

D'où l'importance pour l'UNESCO de vos débats aujourd'hui : un questionnaire relatif à l'état des lieux de l'enseignement de la philosophie dans le monde est ainsi en cours d'élaboration, pour être largement distribué aussi bien auprès des Commissions nationales pour l'UNESCO qu'auprès de tous les acteurs du domaine de l'enseignement philosophique, et en premier lieu, les professeurs de philosophie, interlocuteurs incontournables, essentiels, pour l'UNESCO, sur cette thématique.

(1) Résolution N° 4-1212.

(2) Résolution 4.41 de la Sixième Conférence générale en date de juin 1951.

(3) Roger-Pol Droit : Démocratie et philosophie dans le monde, préface de Federico Mayor, Paris, Le livre de poche, 1995, page 15.

(4) Cf. Critique de la Raison Pure, Chapitre sur "l'architecture".